



La famille en Jordanie : discours politique, discours scientifique, constructions idéologiques.

Françoise de Bel-Air

► To cite this version:

Françoise de Bel-Air. La famille en Jordanie : discours politique, discours scientifique, constructions idéologiques.. Stéphanie LATTE ABDALLAH. Images aux frontières. Représentations en conflits et constructions sociales et politiques, Palestine, Jordanie 1948-2000., Stéphanie Latte Abdallah, IFPO, pp. 315-340, 2005. halshs-00125683

HAL Id: halshs-00125683

<https://shs.hal.science/halshs-00125683>

Submitted on 22 Jan 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Représentations de la famille en Jordanie

Discours politique, discours scientifique, constructions idéologiques.

Françoise De Bel-Air, I.F.P.O., Amman.

L'abondante littérature sur la famille dans le monde arabe, sur la réalité ou non d'une famille "étendue, patrilinéaire, patrilocale, patriarcale, endogame et occasionnellement polygame"(PATAI, 1958), trahit à quel point l'institution familiale est considérée comme occupant une place prépondérante au sein de la société, comme lieu de la reproduction biologique, d'abord, mais aussi culturelle et politique. La famille, les modalités de sa création, de son contrôle sur la sexualité, de la distribution du pouvoir en son sein, peuvent alors être mises en relation avec l'entreprise nationaliste, intimement dépendante de l'établissement de nouvelles normes de contrôle, de la stigmatisation des comportements sexuels et de modalités d'alliance définies comme norme¹.

La famille, en tant qu'institution censée contrôler le processus de reproduction dans toutes ses dimensions, fait l'objet d'une variété de représentations, émanant d'institutions et acteurs sociaux. Les contradictions et oppositions régnant entre les diverses représentations de la famille sont donc à rapporter à des conflits touchant aux modalités de la conduite du processus de construction nationale.

Un des moments privilégiés de production de représentations de la famille a été la Conférence internationale sur la Population et le Développement (CIPD), tenue au Caire (Egypte) du 5 au 13 septembre 1994². En effet, l'objectif de cette réunion internationale étant d'établir un "plan d'action mondial, fruit d'un consensus international sur les priorités en matière de population et de développement" (VERON, 1994 : 1), les

1 De nombreux travaux abordent la question de la famille comme institution sociale et politique, i.e. du contrôle de la sexualité, des modalités de l'alliance, de la reproduction biologique, des rapports parents-enfants, de couple, du rôle social de la femme, voire des pratiques de santé liées à la reproduction, etc. comme constructions, inséparable des modalités de la construction nationale. Ces travaux émanent d'anthropologues, par exemple Parker/ Russo/ Sommer/ Yaeger, 1992 ou Ginsburg/ Rapp, 1995, mais aussi d'autres domaines scientifiques, par exemple : Mosse, 1985 ou (de façon moins centrale) Anderson, 1991. Sur le monde arabe, une référence importante reste Sharabi,, 1996. D'autres travaux plus isolés sont indiqués en bibliographie.

2 Cette Conférence, tenue sous l'égide des Nations Unies, fait suite aux Conférences de Bucarest (1974) et Mexico (1984). Ces réunions internationales décennales sont préparées par d'autres conférences thématiques intermédiaires, organisées aux niveaux national, régional, international.

modalités, le contexte de la reproduction biologique, et ses corollaires social et politique, se trouvaient au cœur des débats. Les conflits de représentation de la famille, de son rôle social, de sa définition, du partage du pouvoir y régnant (entre sexes, entre générations) observés lors de la Conférence font donc de cette manifestation le lieu de l'exposition publique d'un conflit de représentations du politique. Notre but, dans cet article, est d'utiliser et de confronter les différentes représentations de la famille dans le monde arabe émises à cette occasion, afin d'y lire, d'y saisir des représentations conflictuelles du politique, des modalités de la construction nationale dans le monde arabe. On se concentrera plus particulièrement sur le cas jordanien. Ce pays, comme d'autres Etats du monde arabe, traversait au début des années 1990 une période de transition politique et politico-économique, mais également de mutation des dynamiques démographiques, dont les effets se conjugaient pour remettre en cause tant les liens Etat-société, que, au niveau micro-social, les "hiérarchies de genre et de génération" (FARGUES, 1995) caractéristiques du système patriarcal arabe. Le débat engagé sur les représentations de la famille à l'occasion de la CIPD et, en particulier, la question de l'adaptation de ce modèle aux terrains nationaux prenaient, dans le contexte jordanien, une résonance politique particulière.

Dans un premier temps, on explicitera la relation entre famille et nationalisme. L'institution familiale, prise comme le résultat d'une construction, sera historicisée et contextualisée, les mécanismes et institutions qui en contrôlent les représentations, qui la reproduisent, dévoilés. Les conditions de l'émergence de la famille comme objet d'intervention politique nous permettront d'accomplir cette historicisation, puis de déconstruire le discours politique, qui repose presque partout, mais surtout dans le monde arabe, et de façon particulièrement aiguë en Jordanie, sur une biologisation de la domination politique, assimilée au "naturel" de la domination masculine et népotique. Dans un second temps, on mettra en relief les antagonismes contenus dans les diverses représentations de la famille, entre celles émises à l'occasion de la Conférence par les divers acteurs en présence (les institutions internationales et bailleurs de fonds des pays du Tiers-Monde, les représentants d'autres acteurs sociaux et institutions, mais aussi les tenants du discours scientifique, dont on tentera de repérer le rôle idéologique) et celles véhiculées par les discours émanant d'institutions locales, ici en Jordanie. Enfin, en

troisième partie, les discours et représentations analysés ici seront envisagés comme discours d'alternative nationaliste dans le contexte jordanien, en réaction non seulement au(x) discours officiel(s) des pays sollicités, au discours du pouvoir, mais aussi à un discours à la fois international, scientifique et perçu comme occidental, supranational, producteur de catégories, discours canalisant des actions sur les corps, le corps biologique, mais aussi social et politique.

FAMILLE ET NATIONALISME- BIOLOGISATION DU POUVOIR POLITIQUE

Ce premier chapitre, général, expose le lien entre structures familiales et structures politiques, ou comment, pourquoi la famille devient l'objet privilégié de représentations, d'intervention politique dans le cadre d'un processus de construction nationale, impliquant une "naturalisation de l'arbitraire social" (BOURDIEU, 1993).

LA FAMILLE COMME INSTITUTION SOCIALE

La famille, dans la mesure où elle est absente de l'état de nature, et "n'apparaît qu'avec la révolution qui marque le passage à la société civile et l'institution de la propriété" (BOUDON / BOURRICAUD, 1990 : 252), pour reprendre l'idée de Rousseau, n'est pas définie par le fait biologique de la reproduction, mais bien par son aspect social. Qu'on la qualifie de "fait social total" avec Marcel Mauss ou qu'on la considère comme étant essentiellement définie par les modalités de l'alliance, comme le soutiennent les théories sociales sur la famille, dès le XIXème siècle avec Durkheim, jusqu'à Lévi-Strauss, c'est donc "la société et son organisation qui apparaissent comme premières par rapport à l'organisation de la famille" (BOUDON / BOURRICAUD, 1990 : 254) ; cette dernière ne constitue pas la source des configurations sociales, mais est elle-même façonnée par les normes sociales, à travers les prescriptions touchant à l'alliance, et à l'exercice de la sexualité.

Dans cette optique, la représentation patriarcale reproduite dans le monde arabe, fondée essentiellement sur l'homologie entre la relation homme / femme et la relation adulte / enfant (BOURDIEU, 1998 : 93), sur l'attachement aux liens du sang et à la valorisation d'une descendance nombreuse comme on le verra, s'inscrit elle-aussi dans une cosmologie et, en tant que telle, demande à être reproduite.

*L'EMERGENCE DE LA FAMILLE COMME OBJET D'INTERVENTION POLITIQUE :
HISTORICISATION DE HIERARCHIES DITES BIOLOGIQUES*

L'idée d'une collusion entre le politique et le familial s'inscrit dans une tradition de pensée politique longue et largement répandue, de Confucius à Rousseau, d'Aristote à Freud (TODD, 1983), "où la famille était présentée comme une expression fondamentale de l'univers dont la société politique devait elle-même s'inspirer" (COMMAILLE / MARTIN, 1998 : 18). Les structures familiales servent de modèle aux structures politiques, au mode de gouvernement, les rapports d'autorité au sein de l'unité familiale "(entre parents et enfants, entre mari et femme) définissant le rapport de l'individu à l'autorité" (TODD, 1983 : 13).

En Occident, c'est la fin du XVIII^{ème} et le début du XIX^{ème} siècle qui marquent, d'après M. Foucault et ses "disciples", le point de départ de l'intérêt porté par l'Etat à la famille, à travers les premières mesures de la "police des familles" (DONZELOT, 1977). Selon Michel Foucault, ce serait l'émergence de la "raison d'Etat", la formation progressive d'une "gouvernementalité" politique, qui aurait bouleversé la vision antérieure de la famille comme "raison et fondement du politique", ou "modèle de gouvernement", particulière à l'Ancien Régime. En d'autres termes, avec la dissociation effective du privé et du public lors de l'avènement de l'Etat moderne, l'Etat ne cherche plus "simplement la source de sa légitimité dans la famille, mais commence à se préoccuper de la contribution de celle-ci à la conservation de l'ordre social" (COMMAILLE / MARTIN, 1998 : 29). On entre là dans un processus d'"économie des corps et de gestion des populations" (DONZELOT, 1977).

Les travaux des penseurs du XIX^{ème} siècle sont marqués par la vision organique de l'Ancien régime, posant la relation entre famille et société "dans une perspective d'adéquation" (BAWIN-LEGROS, 1996), mais aussi par l'évolutionnisme, considérant nécessaire un amendement, une "positivation" des relations familiales dans le but de moraliser la vie politique. Deux tendances s'affrontent : la réformer sur le modèle de la "loi de concentration"³, qui lie la contraction progressive de la famille (mais toujours sous l'autorité du père) et la modernisation de la société, ou, à l'opposé, accomplir la réforme

3 Loi générale émise par Durkheim et reprise par Parsons et ses adeptes, la loi de concentration décrit le passage d'une solidarité "mécanique" à une solidarité "organique", voyant attribuer à chacun des membres de la famille un rôle précis (DURKHEIM, 1975).

sociale par la régénération de la cellule familiale. La famille sera donc envisagée, dans une perspective évolutionniste, comme allant à l'encontre des intérêts de la communauté plus large ou, à l'inverse, on interprétera "la déconstitution de la famille comme une menace pour le gouvernement des sages et pour la nation" (GOUDINEAU, 1989). La famille dans ce dernier cas représenterait l'archétype de la communauté (*Gemeinschaft*), soudée par une solidarité "mécanique", tandis que le premier modèle serait caractéristique d'une société de type *Gesellschaft*, gouvernée par une solidarité "organique". L'opposition entre ces deux concepts, élaborés par Tönnies⁴, va en effet sous-tendre les représentations du politique car ils "ont des implications qui dépassent de loin la sociologie de la famille, puisqu'ils posent de manière efficace et pertinente les problématiques du pouvoir, de l'autorité, de la démocratie et de l'esprit moderniste" (BAWIN-LEGROS, 1996 : 30).

L'émergence de la famille comme objet politico-social d'intervention va impliquer l'élaboration de représentations de la famille, de la distribution du pouvoir et des rôles en son sein, de la sexualité licite, de soi et de l'Autre, féminin / masculin, jeune / vieux, en rapport avec l'intervention de l'Etat moderne sur la famille, pratiquée dans le but de "corriger l'arbitraire du pouvoir patriarcal ou du despotisme du père et [...] les désordres du gouvernement familial, les diverses manifestations de l'incompétence de la famille, notamment à élever et éduquer les enfants" (STROBEL, 1997 : 176). Cette intervention bouleverse le rapport de forces et d'allégeance entre le familial et le politique, et entraîne la substitution d'un "patriarcalisme d'Etat" au "patriarcalisme familial" (DONZELOT, 1977).

DEFINITIONS DE L'AUTRE, DU LICITE, DU LIEN SOCIAL ET CONSTRUCTION NATIONALE

Le processus de construction nationale implique donc l'élaboration de représentations de l'Autre (homme / femme ; jeune / vieux, etc.) : "de même qu'homme"

⁴ Même si cette opposition sous-tend implicitement les travaux de l'ensemble des penseurs du XIX^{ème} siècle.

⁵ Pour Le Caire du milieu du XIX^{ème} siècle (FARGUES, 2000 : chap. 2), le recensement de 1848 permet de mettre en relief l'action de la mortalité sur la structure des ménages : comme remarqué en Tunisie, "les générations se succédaient sans avoir vraiment le temps de coexister" (FARGUES, 2001 : 38). Les ménages étaient de faible taille (3,54 personnes en moyenne), 70% des garçons étaient séparés de leurs deux parents dès l'âge de 10-14 ans, devenus soit orphelins, soit ayant quitté le toit familial, tandis que 16% des chefs de ménage étaient des femmes âgées de plus de 10 ans, chiffre auquel on doit ajouter les ménages dont le fils encore adolescent est tenu pour chef.

et 'femme' se définissent l'un par rapport à l'autre (mais pas symétriquement), l'identité nationale n'est pas déterminée sur la base de ses propriétés intrinsèques mais en fonction de ce qu'elle (on le suppose) n'est pas" (PARKER / RUSSO / SOMMER / YAEGER, 1992 : 5). Dans le contexte d'un processus de construction nationale post-colonial, ici, qui se doit d'aborder le problème de la création des catégories spécifiques du masculin et du féminin, "la tâche principale des nationalistes anti-coloniaux n'est donc pas de définir les sexes l'un par rapport à l'autre (féminin-masculin), mais aussi de les définir tous deux en relation avec le projet nationaliste et, par là, de dissocier l'identité nationale de toute contamination coloniale" (MASSAD, 1995 : 170). En effet, la construction de l'Autre permet avant tout de se construire, de se définir soi-même : "quand les hommes ont façonné l'image de la féminité moderne, ils ne parlaient en réalité pas de la femme, mais d'eux-mêmes. Les débats sur la femme nouvelle répondaient à une compétition entre des constructions de la masculinité, aux implications variées" (KATZ, 1996 : 79). Ce travail de distinction / définition est aussi opéré aux autres niveaux, définissant par exemple une sexualité "respectable" (MOSSE, 1985), rationnelle, voire "saine", sur le modèle, en réalité, des représentations issues des travaux des scientifiques héritiers des Lumières.

Mais plus généralement, de façon à "naturaliser" le lien social et politique, les relations entre membres de la "communauté" nationale sont inscrites dans le registre particulier de la parenté. Benedict Anderson remarque la référence au lien fraternel privilégiée dans l'entreprise nationaliste : "la nation est toujours conçue en termes de camaraderie profonde et horizontale" (ANDERSON, 1991 : 7), tandis que Mosse relève, à propos du nationalisme européen, le rôle de cette configuration privilégiée de rapports sociaux dans la légitimation de la domination masculine (MOSSE, 1985).

Dans la foulée de l'entreprise colonisatrice, puis plus tard de l'avènement des constructions nationales post-coloniales, ces diverses représentations du lien entre sexualité, famille et politique se sont répandues et ont fait l'objet de syncrétismes, la pratique du "patriarcalisme d'Etat" étant inséparable du processus d'émergence des nouveaux leaders. Pourtant, paradoxalement, usage est fait de références au "patriarcalisme familial", qui vont permettre d'ancrer cette nouvelle domination, les modalités de construction du lien social et politique dans la durée, dans une "tradition", voire dans le biologique. Les représentations de la famille dans le passé érigées en

normes, ce "monde que nous avons perdu" (LASLETT, 1971), jouent alors un rôle décisif dans l'élaboration des représentations du politique.

RECONSTRUCTIONS DU PASSE, INVENTION D'UNE TRADITION PATRIARCALE

A l'aide des rares données disponibles, certains travaux de démographie historique ou d'histoire (LASLETT, 1972 ; GOODY, 1996) remettent pourtant en cause la réalité de la famille étendue, nombreuse, voire structurée autour de la domination paternelle. On en donne pour preuve les niveaux de mortalité élevés, qui ne permettaient ni une descendance nombreuse, ni le maintien des femmes à l'écart de la vie publique, ni la domination d'un chef de ménage, souvent frappé par la mort ou la maladie. Le schéma familial fondé sur le couple de parents se voit donc également remis en cause, dans la mesure où des familles monoparentales étaient nombreuses, de même que les orphelins, d'où le "caractère précaire du groupe domestique comme forme sociale" (GOUDINEAU, 1989 : 306). De nombreux ménages abritaient des personnes non-apparentées par le sang.

Sur le terrain arabe, la baisse de la mortalité ayant été encore plus tardive, il semblerait que la famille patriarcale arabe n'a, en réalité, pas pu représenter, sinon une norme, du moins une pratique dans le passé. Cette hypothèse a été émise dès les années 1960 par W. Goode (GOODE, 1963), mais peu reprise par les auteurs. De même, sur le terrain tunisien, où les études sur la famille sont nombreuses, divers travaux indiquent que les conditions démographiques (hautes mortalités) rendaient rare la famille étendue "dans la mesure où les générations se chevauchaient moins qu'aujourd'hui" (BEN SALEM, 1994 : 22)⁵. Au plan de la domination patriarcale, on y remarque même la diminution du pouvoir de la femme au sein de la cellule familiale depuis les années 1930, en milieu rural comme en milieu urbain, sous l'action de la colonisation d'abord, puis de l'avènement de l'Etat centralisé : "les différentes formes de désagrégation des groupes familiaux [...] se sont traduites par une accélération de la décohabitation et ont contribué à renforcer les structures autoritaires de la famille. Structure autoritaire consolidée également par la relation avec le système colonial, [...], la famille étant appréhendée comme le meilleur rempart contre le colonisateur", cette institution restant le lieu du privé. Le mépris du colonisateur vis-à-vis du colonisé aurait été aussi reproduit par les hommes à l'égard des femmes. Plus tard, les années 1960-70 sont "caractérisée[s] par un renforcement du pouvoir étatique, ce qui a contribué, y compris au sein de la famille, au

renforcement du pouvoir masculin [...]”, tandis que les femmes perdaient une grande partie du pouvoir économique qu'elles exerçaient dans les entreprises familiales (artisanat, agriculture), l'entrée des femmes sur le marché du travail restant le fait d'une minorité, surtout urbaine (BEN SALEM, 1994 : 22-23).

Si la domination paternelle et, en général, la prééminence de l'homme et des aînés sur les femmes et les plus jeunes, la procréation d'une descendance nombreuse, l'entraide entre générations pouvaient appartenir à une norme fondée, entre autres, sur une certaine lecture du texte coranique⁶, il apparaît donc que la réalité concomitante de l'ensemble de ces paramètres reste douteuse, en particulier sur un terrain moyen-oriental tel que la Jordanie, où la baisse de la mortalité a été plus tardive qu'en Afrique du nord. Egalement, le développement de relations clientélistes avec les autorités mandataires et l'augmentation de la pauvreté dans les campagnes⁷ pourrait avoir stimulé un renforcement de stratégies familiales, occultant le rôle de la femme, rendu peu visible dans l'espace public.

Sur quoi reposent alors, dans les écrits traitant du monde arabe, l'abondance des descriptions de la famille arabe en ce sens, mais surtout les représentations locales contemporaines ? Pourquoi les pratiques ont-elles été occultées ou travesties, au profit des normes ? Certains travaux suggèrent la part d'une approche orientaliste dans la vision du passé, mais surtout l'importance décisive des constructions nationales post-coloniales dans les pays concernés. Sans entrer dans le débat touchant à l'existence, ou non de nations dans le monde arabe, nous partons du principe que le modèle de la nation reste le référent politique des Etats de la région⁸, une nation "imaginée" en tant que telle, s'imaginant "limitée", "souveraine", et en tant que "communauté" (ANDERSON, 1991 : 6-7). Essentiel à ce processus de construction nationale reste celui de la

6 Voir par exemple les écrits de Al-Ghazali.

7 Durant les années 1930, pendant le Mandat britannique sur la région (voir : TELL, 1994).

8 S. Zubeida met en relief de façon convaincante l'existence et la modernité des processus de construction de la "nation imaginée" au Moyen-Orient, alors même que "cette idée de la conception ou de l'imagination de la nation n'entraîne pas nécessairement un engagement politique à cette entité : les engagements pan-arabes, pan-islamiques, et également strictement ethniques vont clairement au delà de celui de l'Etat-nation, mais la conception de la nation devient le champ et le modèle en termes desquels il faut penser ces autres engagements et loyautés" (ZUBEIDA, 1990 : 59).

"traditionnalisation" (LAROUÏ, 1978), ou "d'invention de la tradition" (HOBBSBAWM / RANGER, 1992), destiné à satisfaire les revendications de "culture nationale", en opposition aux nationalismes européens (MASSAD, 1995). "La tradition renvoie au consensuel, à la communauté, aux rituels, aux affects" (BAWIN-LEGROS, 1996 : 43) ; "la 'tradition inventée' est comprise comme un ensemble de pratiques, normalement gouvernées par des règles ouvertement ou tacitement acceptées, et un rituel de nature symbolique, cherchant à inculquer certaines valeurs et normes de comportement par la répétition, qui impliquera automatiquement une continuité avec le passé" (HOBBSBAWM, 1992 : 1). Le modèle de la famille patriarcale constituerait donc un modèle appliqué rétroactivement au passé, dans une visée de construction nationale nécessitant la création d'une continuité avec ce passé imaginé. Le contrôle et la reconstruction des relations de pouvoir au sein de la famille en fonction des représentations de la "tradition" permettent d'intégrer la figure du leader dans la configuration sociale de la communauté (*Gemeinschaft*) et dans les autres attributs de la Nation mentionnés par Anderson, et ainsi de revendiquer un consensus sur les modalités d'exercice du pouvoir.

NATIONALISME ET CONSTRUCTION IDEOLOGIQUE DE LA FAMILLE PATRIARCALE EN JORDANIE

Cet ensemble de processus, définition de l'Autre, inscription des constructions et catégories sociales dans l'éternité de la tradition, biologisation du lien social et politique, l'établissement d'un parallèle entre mode de domination politique et mode de domination au sein de la famille, de l'homme sur la femme, du père sur ses enfants et, par extension, des aînés sur les plus jeunes sont formalisés, sur le terrain arabe, dans la théorie du "néopatriarcat" (SHARABI, 1996). Le néopatriarcat représente "le produit de la rencontre entre modernité et tradition, dans un contexte de capitalisme dépendant" (SHARABI, 1996 : 27), au sein duquel "[l]es modèles traditionnels de relations sexuelles et les formes typiques de l'exercice du pouvoir et de l'autorité au sein de la famille ont produit les modèles patriarcaux de l'autorité politique dans le monde arabe [tandis que] [l]e patriarcat traditionnel s'est allié au puissant appareil d'Etat importé d'Europe [...]" (SALAME, 1994 : 106). Au centre de ce phénomène de production identitaire impulsée par l'Etat, se trouve le patriarcat, la figure du Père : "qu'elle soit conservatrice ou 'progressiste', un trait psychosocial central de ce type de société est la prédominance du Père (patriarcat),

centre autour duquel est organisée la famille, nationale ou naturelle. Ainsi, entre dirigeants et dirigés, entre père et enfants n'existe-t-il que des relations verticales : dans les deux cas, la volonté paternelle est absolue, avec pour seule médiation, dans la société comme en famille, un consensus forcé, basé sur le rituel et la coercition" (SHARABI, 1996 : 27)⁹. Le modèle patriarcal de domination, qui repose sur des relations de parenté, fournit, par assimilation, un modèle de domination de l'Etat sur ses sujets qui sera vu, de façon implicite, comme enraciné lui aussi dans des liens du sang. La domination du chef de l'Etat ressort donc du registre de l'"inné", du biologique, de l'éternel. Le "néopatriarcat" repose donc sur une stratégie de "naturalisation de l'arbitraire social" (BOURDIEU, 1993) ; en témoigne, par exemple, le vocabulaire utilisé dans les discours du roi Hussein, se qualifiant lui-même de "père" des Jordaniens, ses "enfants", dans leur "maison" commune, la Jordanie¹⁰.

REPRESENTATIONS CONFLICTUELLES DE LA FAMILLE

On vient de procéder dans ce premier chapitre à une historicisation de l'institution familiale, à la déconstruction d'une vision essentialiste des "hiérarchies de genre et de générations" (FARGUES, 1995a) au sein de la famille et au sein de la société globale. On a tenté de démontrer le rôle essentiel, dans le processus de construction nationale, de la catégorisation de l'Autre, du licite, de l'inscription des relations de pouvoir dans le registre de la parenté et du biologique. Ceci posé, on va maintenant analyser les représentations de la famille idéale proposées à la Conférence du Caire, de même que les contre-représentations de cette institution s'y opposant. Les conflits nés autour des diverses représentations de la famille à l'occasion de cette manifestation seront ensuite replacés dans le contexte historique particulier au monde arabe, mais surtout à la Jordanie, afin d'éclairer leur portée dans l'expression d'un débat politique.

9 Paradoxalement, cette théorie, si elle nous semble décrire efficacement une stratégie de construction socio-politique par l'Etat, ne remet pas en cause l'existence intrinsèque de la famille patriarcale. L'auteur ne s'interroge pas sur le processus de construction de la domination dite traditionnelle, sinon "naturelle" et indiscutable, du père sur ses enfants.

10 Discours prononcé en 1992, à l'occasion du retour du roi en Jordanie, après une première hospitalisation aux Etats-Unis.

LA CONFERENCE DU CAIRE SUR LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT

On retiendra cette occasion particulière, même si de nombreux contextes voient s'élaborer des discours sur la famille, car ce type de manifestation se situe au carrefour du politique et du scientifique. En outre, son caractère international ou supra-national en fait le lieu privilégié de définition de l'Autre, une plate-forme d'expression et de revendication de tous types d'acteurs, touchant aux questions démographiques. Ce qui nous intéresse ici reste le fait que les débats se sont centrés sur la question de la morale familiale, alors même que la Conférence couvrait le problème beaucoup plus vaste, non plus strictement des rapports entre population et développement des ressources comme lors des précédentes conférences (problème devenu moins crucial alors que la fécondité baisse partout), mais surtout de préoccupations d'ordre éthique, touchant aux ajustements de l'organisation sociale, économique et politique des sociétés, de leurs institutions, ajustements nécessaires à une gestion de la population mondiale compatible avec la notion de "droits de l'Homme" (LASSONDE, 1996) : "le coeur du problème réside aujourd'hui dans notre volonté et notre capacité à organiser un monde viable pour dix milliards d'êtres humains, ce qui conduit à redéfinir les rapports politiques et l'organisation économique à partir de la primauté des fins humaines" (LASSONDE, 1995 : 13-14). La Conférence est réputée avoir établi un "nouveau paradigme" dans les politiques de population, leur élément crucial glissant du global à l'individuel, le respect des droits de l'individu en matière de sexualité et de reproduction, garantis par la mise à la disposition des individus et couples d'une information complète sur le sujet et l'obtention sans contrainte de l'accord des personnes concernées (DeJONG, à paraître : 1).

En accord avec cette philosophie, trois points principaux sous-tendent l'ensemble des recommandations émises dans le document préparatoire à la Conférence discuté au Caire, le Plan d'Action de la conférence¹¹ (DeJONG, à paraître : 1) : les conséquences

¹¹ Ce document était le résultat de réflexions poursuivies dans trois comités préparatoires à la Conférence. Il ne représente ni un traité, ni une convention et n'engage donc pas ses signataires (BONNEFOUS, 1994), mais, en tant que résultat de débats organisés au niveau international, définit des priorités générales en matière d'objectifs, des politiques globales d'intervention.

d'une mauvaise gestion de la reproduction sur la santé¹², l'attention portée aux relations entre sexes comme déterminant principal des décisions prises en matière de reproduction et de pratiques sexuelles¹³ et, fait sans précédent lors des autres conférences, une discussion au sein de laquelle l'aspect technique des considérations en matière de population et de santé cède le pas à une réflexion plus vaste sur leur contexte social et le concept de justice sociale. Tout ceci est contenu dans les concepts et mots-clé de la Conférence, la "santé de la reproduction"¹⁴, les "droits reproductifs", de même que dans les mots "autonomie", "empowerment" et "genre"¹⁵.

On peut déduire du texte préparatoire à la Conférence une représentation "en creux", caractérisée par une limitation des prescriptions, de la famille et des institutions qui en régissent le fonctionnement, des genres, des relations entre générations. Les prescriptions objectives touchent essentiellement à la notion de respect des droits humains. Même si la famille est toujours considérée comme "l'unité de base de la société", toutes les formes d'alliance et les divers contextes de la procréation semblent pouvoir définir une famille, une famille étendue, nucléaire, une famille monoparentale, reposant sur le libre choix des partenaires et des conditions de la procréation. La notion d'individu, de couple, de famille ne prend pas en compte l'état matrimonial (qui ne conditionne pas non plus l'exercice de la sexualité, considéré comme un droit individuel), le sexe des partenaires, les droits des parents à l'égard des enfants.

LABELLISER ET CREER DU SENS : DIMENSION IDEOLOGIQUE DU DISCOURS SCIENTIFIQUE

12 Telles que l'interdiction de pratiquer la contraception et les grossesses trop nombreuses et rapprochées, l'imposition de méthodes contraceptives dangereuses, un mauvais suivi médical et ses conséquences, la pratique d'avortements dans de mauvaises conditions, les pratiques dangereuses pour la santé mentale et physique, telles que l'excision...

13 Le droit à la différence en matière sexuelle, le droit pour un couple de contrôler sa descendance, les droits à la reproduction et à une vie sexuelle pour la femme, mais aussi les adolescents.

14 La santé de la reproduction est un concept global, "l'état de bien-être physique, mental et social de la personne pour tout ce qui concerne l'appareil génital et son fonctionnement" (LASSONDE, 1996 : 43), "la qualité de la vie et des relations personnelles, non pas seulement des soins et conseils prodigués en relation avec la reproduction et les maladies sexuellement transmissibles" (UN. Reproductive Rights and Reproductive Health, chapitre VII, 1994, cité par DeJONG, p. 7).

Ce type de discours sur la famille, émis dans le registre scientifique, reste pourtant un discours idéologique. Les travaux de Foucault montrent comment l'émergence de la connaissance de certains problèmes sociaux s'est développée, et a façonné les conditions de l'action sociale sur la folie, la criminalité, la sexualité. Le discours organise donc la connaissance : il définit le problème, ce qu'il faut en connaître et ce qui peut en être dit. De ce discours surgit une norme, par opposition à laquelle déviance et anormalité sont définies "socialement", et stigmatisées comme "problèmes sociaux" (CLARKE / SARAGA, 1998). Le discours scientifique énonce donc ce qui peut et doit être. Même s'il se veut supra-national, supra-politique, il participe de la reproduction du pouvoir.

D'autre part, ce discours justifiant et sous-tendant l'élaboration de politiques (*policies*)¹⁶, il définit, il construit les cibles des actions. Le processus de construction idéologique du sujet de l'action se prolonge alors par celui de "désignation", qui "établit les sphères de compétence et les zones de responsabilité" (WOOD, 1985 : 349). La démographie, discipline scientifique à l'origine de l'élaboration de ces représentations des modalités de la reproduction biologique et des actions à entreprendre sur les cibles désignées, porte un éclairage particulier sur son objet en fonction de son histoire. La crise dont elle souffre depuis les années 1980 a suscité l'intervention, dans le champ des études sur la population, d'autres disciplines telles que l'histoire et l'anthropologie, d'autres outils d'analyse, voire d'intervention, plus aptes à reconnaître, expliquer, prévoir les mouvements de population¹⁷, mais qui restent souvent utilisés dans une perspective étroitement culturaliste par les spécialistes des problèmes de population (GREENHALGH, 1995), "insistant sur la primauté des changements de mentalité au niveau individuel, créant ce que plusieurs ont appelé une impasse" (PICHE / POIRIER, 1995 : 118). Le processus de labellisation dans ce contexte surdéterminera les individus

15 La notion de genre apparaît dans le cadre de réflexions menées à partir des années 1970 par des chercheurs, acteurs sociaux... orientés vers le féminisme, en vue "d'analyser les relations sociales des hommes et des femmes de façon à mettre en évidence les causes structurelles de la position généralement inférieure de la femme" (ZWALEN, cité par LASSONDE, 1996 : 54). Cette approche met l'accent sur les constructions sociales des rôles sexuels.

16 Dans le cadre de l'activité des institutions internationales comme dans celui des Etats.

17 Car ils permettent de dépasser la vision évolutionniste inspirée de la théorie européocentrée de la modernisation, et de l'un de ses avatars, la théorie de la transition démographique, qui présente la réduction de la fécondité comme inéluctable, par une action sur les variables suivantes : urbanisation, alphabétisation, mortalité infantile, industrialisation.

comme étant a-historiques et a-sociaux, et les réorganisera d'autre part en groupes-cibles selon les thèmes abordés (vieux/jeunes, femmes/ hommes, handicapés, familles, couples, peuples autochtones, "pauvres", migrants, etc.). Cette nouvelle orientation s'est appuyée sur des programmes internationaux standardisés d'observation des dynamiques démographiques dans le monde, les programmes World Fertility Surveys et suivants¹⁸.

Enfin, par le biais du rôle de donateur des institutions impliquées dans le processus de développement du Tiers-Monde, cet acte de désignation "reflétant des intérêts spécifiques devient universalisé" (WOOD, 1985 : 350). Les représentations familiales issues du texte même de préparation à la Conférence sont donc à replacer dans le contexte de la manifestation du Caire, marqué avant tout par la globalisation, dynamique effective dans les institutions politiques, qui, alliée à l'implication, ou l'émergence d'interlocuteurs locaux par le biais de la "gouvernance"¹⁹, a engendré un mouvement de réflexion visant à des actions au plan global sur le processus de production économique, les cadres législatifs, les relations gouvernants-gouvernés. Dès les années 1960, le lien associant dans les esprits l'augmentation de la population et la détérioration de l'environnement avait mené à une globalisation du problème démographique, à l'idée que le contrôle de l'accroissement de la population est un devoir, au sein des Etats mais également pour la communauté internationale. Cette idée d'un devoir commun a conduit à celle de l'existence de moyens universels permettant de lutter contre l'accroissement démographique, par la "duplication d'une politique-type", considérée comme nécessairement efficace dans tous les contextes, nationaux ou autres. "Les Etats-nationaux sont ainsi le cadre d'application relativement uniforme d'une politique mondiale" (FARGUES, 1995b : 3), tandis que, dans le même temps, les agences

18 Les World Fertility Surveys dans les années 1970, les Fertility and Family Health Surveys dans les années 1980, et les Population and Family Health Surveys dans les années 1990. Ces enquêtes sont menées simultanément dans plusieurs pays, selon le même protocole, avec l'utilisation des mêmes catégorisations, le même traitement statistique des données pour chaque pays concerné, ce qui s'avère un outil scientifique de comparaison hors-pair, mais une entreprise, sinon ineffective sur le plan de la signification des résultats, du moins politiquement questionable (FARGUES, 1995b).

internationales et les Etats industrialisés promeuvent et financent activement des politiques de population dans le Tiers-Monde.

II.3. LES REPRESENTATIONS DE LA FAMILLE EN JORDANIE

On ne peut que remarquer l'opposition entre le modèle familial véhiculé par le discours scientifique, ayant émergé de l'approche globale des phénomènes démographiques, et celui sur lequel reposait la théorie du néopatriarcat. Ce modèle de la famille jordanienne émanait du discours politique mentionné plus haut mais se retrouve aussi dans les représentations des chercheurs locaux. La famille jordanienne est généralement vue comme l'archétype de "la famille arabe" telle que définie par R. Patai (PATAI, 1953), même si la prédominance du modèle nucléaire, dans le passé (PROTHRO / DIAB, 1974 ; ANTOUN, 1972), comme après le décollage économique de la Jordanie (KHAIRI, 1984 ; OTHMAN, 1986), reste mise en relief dans la quasi-totalité des travaux, et peut traduire les préoccupations développementalistes et / ou une représentation évolutionniste des chercheurs en sciences sociales, repérables dans l'abondance des références faites à l'urbanisation et à l'accès à l'éducation comme facteurs propices à une nucléarisation des familles et à une réduction de leur taille (ASAD / KHALIFA, 1977).

Parallèlement, la domination patriarcale, avec les facteurs corollaires d'attachement à la famille étendue et de contrôle de la sexualité de ses membres (telle l'endogamie) sous-tend l'ensemble des travaux. Le problème des représentations élaborées par les acteurs comme par les chercheurs eux-mêmes, l'éventualité d'une construction de la tradition patriarcale, de l'existence de facteurs secondaires ayant pu l'altérer ou la renforcer, sinon la créer, la construire, restent ignorés, dans les écrits publiés localement comme dans la plupart de ceux publiés à l'extérieur du pays ou de la région. La domination homme/femme, aîné/jeune, reste prise comme déterminant des autres facteurs envisagés, la cause et non l'effet d'une combinaison de variables.

19 Les années 1990 voient en effet se tenir un grand nombre de négociations internationales : Sommet sur l'Enfance (New York, 1990), Sommet de la Terre (Rio, 1992), Conférence sur les Droits de l'Homme (Vienne, 1993), puis, après la ICPD, le Sommet social (Copenhague, 1994), la Conférence sur la Femme (Pékin, 1995), la Conférence sur l'Habitat (Istanbul), le Sommet mondial de l'Alimentation (Rome, 1996), etc. La particularité de ces manifestations a été leur ouverture à de nouvelles catégories d'acteurs : les

De même que la Conférence a servi de scène à une représentation de "l'image du pays" organisateur, l'Egypte (FARAG, 1995 : 44), mais aussi des autres participants, l'Université et les institutions scientifiques dévoilent une représentation "nationale" des structures familiales et de la hiérarchie sociale, vue comme naturelle parce que non analysée ni historicisée, mais "moderne", par l'application de concepts théoriques importés à un contexte local réinterprété en fonction de ces concepts.

LE CONFLIT DE REPRESENTATIONS

Lors de la Conférence, le heurt entre ces deux types de représentations, l'une scientifique et globalisante, l'autre politico-scientifique et particulariste, a donné lieu à un violent débat, dont les gouvernements des pays impliqués n'ont pas été les principaux acteurs. Ils ont dû plier, comme en Jordanie, face à la pression de l'opinion nationale.

Jusqu'à la fin du mois de juillet, régnait en Jordanie un consensus touchant à la participation du pays à la Conférence. Des réunions étaient régulièrement tenues sous l'égide des institutions officielles en charge de concevoir et mettre en œuvre des actions en faveur de la gestion de l'accroissement démographique et de la planification familiale (Ministère du Travail, Conseil national sur la Population (NPC), Fondation de la Reine Alia pour le Développement (QAF), etc., avec la coopération de l'Union européenne et des agences des Nations Unies impliquées, le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP) le plus souvent). Ces réunions avaient permis de rédiger la contribution de la Jordanie à la Conférence, cinq textes au contenu peu sujet à polémique²⁰. On peut avancer que la Jordanie exprimait par sa participation active à la préparation de la Conférence une décision ferme de commencer à gérer l'accroissement de la population²¹. D'autre part, l'investissement des instances officielles (ministères), mais surtout celui de membres de la famille royale (la princesse Basma, sœur du roi

parlementaires, les O.N.G., les "organisations communautaires", les entrepreneurs, les collectivités locales, les médias (LASSONDE, 1996 : 15).

20 "les femmes jordaniennes et le développement", "épidémies et démographie", "mortalité et maladies liées à la grossesse", "population, énergie, environnement et ressources naturelles", "conséquences socio-économiques de l'espacement des naissances" (Jordan Times, 20/7/1994).

21 Jusqu'à cette époque, la Jordanie, l'un des pays ayant connu depuis 1948 un des accroissements démographiques les plus forts au monde (en raison des mouvements d'immigration en provenance de Palestine, puis du Golfe, mais aussi en raison de taux de natalité très élevés), n'avait pas mis en place de politique visant objectivement à une planification des familles et des naissances.

Hussein et présidente de la Fondation de la Reine Alia (QAF)) marquaient et légitimaient, sinon l'accord officiel et sans réserves de la Jordanie avec le texte préparatoire à la Conférence et les représentations s'en dégageant²², du moins une volonté de consensus, entre les représentations de la famille dégagées du projet de Plan d'Action de la Conférence et les représentations sous-tendant le système néopatriarcal. Les réunions préparatoires en Jordanie ne manquaient en effet pas de réaffirmer le respect des participants pour "la tradition, les valeurs et les prescriptions islamiques". L'établissement, recommandé dans le royaume, de cliniques promouvant l'espacement des naissances était lié "au respect du désir des parents d'avoir autant d'enfants qu'ils le souhaitent" (*Jordan Times*, 20/7/1994). La participation à la Conférence, la représentation d'une forte fécondité comme handicap, étaient reliées au facteur économique : la première peut permettre d'attirer des fonds, la seconde est justifiée par l'endettement de la Jordanie, dû aux emprunts réalisés afin de "combler l'écart entre les diverses classes sociales et créer des emplois pour les chômeurs" (Discours du ministre du Plan M. Hisham Al-Khatib, *Jordan Times*, 31/7/2000).

Pourtant, un débat ayant été engagé dans la presse égyptienne dès le mois d'avril 1994, touchant aux implications politiques de la Conférence, du contrôle des naissances, des représentations de la famille émises dans le document soumis aux participants (FARAG, 1994), les pays arabes²³, à de rares exceptions près²⁴, ont commencé au cours du mois d'août à émettre des réserves sur l'opportunité de leur participation. Des critiques précises au message du programme d'action de la Conférence s'expriment alors dans le monde arabe²⁵. Au plan de la définition de la personne, du couple, de la famille, les réserves touchent aux points suivants : les recommandations doivent se référer à l'homme

22 Aucun commentaire officiel n'a été émis, touchant au texte de la Conférence.

23 De même que le Vatican et les représentants de l'Eglise catholique à travers le monde.

24 Les pays arabes du Maghreb essentiellement : Maroc, Algérie, Tunisie, qui ont déjà une tradition de politique familiale bien ancrée.

25 Ils n'ont pas été les seuls impliqués dans la contestation. Les critiques au message général de la Conférence, la nécessité de mettre en place les conditions sociales, économiques et politiques d'une réduction drastique de la natalité, dans le respect des droits de l'Homme ont été innombrables, émises du monde entier. Elles émanaient de scientifiques mettant en cause la relation entre accroissement de population et développement autant que d'activistes religieux s'opposant aux représentations contenues dans le document, de divers groupes de pression de tous ordres. Les arguments mis en relief dans le discours produit dans le monde arabe ne se recoupent pas tout à fait avec ceux invoqués dans les autres discours.

et la femme en tant que couple marié ; le texte présente une conception trop individualiste de la sexualité ; les propositions ne sont pas conformes à la *chari'a* ; la notion de couple est irrecevable si elle concerne deux personnes de même sexe ou si elle recouvre les droits de l'individu à la procréation, hors du contexte du mariage et de la famille ; le droit des parents à éduquer et protéger leur famille doit être affirmé. Le terme "santé de la reproduction" est critiqué, pour son contenu vague, mais surtout pour son association avec la mention du droit à l'avortement, auquel seul un recours thérapeutique est accepté²⁶ (LASSONDE, 1996 : 34). Les thèmes les plus discutés et critiqués, avant et pendant la Conférence, sont la reproduction, et surtout la liberté de pratique de l'avortement comme recours éventuel à son contrôle, le thème de la femme, de l'égalité des sexes, de la liberté de conception hors institutions, etc. De ces refus découlent ceux touchant aux "droits reproductifs" (concernant les adolescents, les personnes non mariées...), à l'équité dans l'héritage, à l'éducation sexuelle des jeunes et à leur accès aux services du planning familial.

En Jordanie, un communiqué du Front d'Action islamique (FAI) appelle au boycott de la Conférence²⁷, reproduisant les arguments des opposants égyptiens²⁸. Les mêmes arguments sont repris par divers opposants politiques, gauchistes, nationalistes mais

26 Dans l'opinion, mais non dans les législations en vigueur dans les pays musulmans. Le rite hanéfite en vigueur en Jordanie, par exemple, autorise l'avortement dans un délai de 120 jours à partir de la conception. Cette pratique est laissée à l'initiative des médecins et ne peut légalement concerner une femme non mariée.

27 Le Liban, l'Arabie Saoudite, l'Irak et le Soudan l'ont effectivement boycottée.

28 Selon ce communiqué, l'Occident (en particulier Israël et les Etats-Unis), laïc et matérialiste par nature, chercherait à protéger ses propres intérêts en limitant l'expansion de la population, à confisquer les ressources naturelles du Tiers-Monde, à assoir son hégémonie par le biais des institutions internationales, à limiter la densité de la population constituant un danger pour Israël, surtout depuis que les pays limitrophes ont acquis les moyens techniques de lui nuire. Afin d'atteindre ces buts, le programme de la Conférence est accusé de promouvoir "un relèvement de l'âge au mariage, un retard des naissances, une réduction des taux de natalité au niveau le plus bas possible, mené à bien par une légalisation de l'avortement qui implique de tuer des innocents, l'approbation de relations sexuelles licencieuses, l'acceptation de l'homosexualité au nom de la liberté et de l'égalité. Le succès de ces projets est garanti par l'attribution conditionnelle d'aides aux nations en développement, sous réserve d'une adoption des recommandations. Le FAI appelle au boycott de la Conférence, une agression contre la famille, la structure sociale, les valeurs morales et spirituelles. Les populations arabes et musulmanes doivent rejeter les résultats de la conférence, se considérer comme indépendants des décisions prises, qui ne concernent que les signataires (reproduit dans le Jordan Times, 30/8/1994)

surtout islamistes²⁹ et relayés dans l'opinion et dans les discours de personnalités, dans la presse d'opposition³⁰.

Malgré ces protestations, les autorités jordaniennes ont maintenu la participation du pays à la Conférence, argumentant de la nécessité d'adopter une politique minimale de planification des familles et des naissances pour protéger les ressources du pays. Ces arguments ont été régulièrement défendus dans la presse, par des personnalités officielles (le ministre du Travail, chef de la délégation jordanienne) comme par la princesse Basma. Pourtant, la Jordanie a dû prendre position sur le contenu du document à discuter lors de la Conférence, sur les représentations y ayant été développées, face à son opinion nationale. On a relevé plus haut le réformisme de l'approche choisie, les précautions entourant l'introduction de l'idée d'une promotion de la planification des naissances, la volonté de consensus animant les participants jordaniens jusqu'au déclenchement international de la polémique entourant la manifestation. Les représentations de la famille jordanienne émises par les instances officielles n'ont pas changé en raison de la Conférence, mais les politiques sociales et démographiques mises en place révélaient implicitement une distance prise avec la promotion exclusive du modèle patriarcal. La Jordanie n'ayant jamais pratiqué de politique explicitement nataliste, la baisse de la fécondité datant d'une décennie grâce, entre autres, à un développement de la pratique de la contraception, ce glissement dans sa politique de neutralité totale face aux modalités de l'accroissement démographique n'a éveillé de commentaires que de la part des activistes politiques et religieux. Pourtant, dès la fin de la Conférence, était tenu un séminaire co-organisé par le FNUAP et le ministère de l'Education, visant à l'introduction dans les programmes scolaires de séances d'information sur la planification des naissances. On peut donc penser que le débat autour du texte du Plan d'action élaboré au Caire a renforcé la pression sociale à la reproduction de ces clivages dans les discours et actions officiels. La réaffirmation forte d'une identité religieuse et culturelle arabe et musulmane a été de

29 Diverses personnalités membres de la délégation jordanienne, tels les parlementaires Khalil Haddadin (Parti Ba'th arabe socialiste) et Mohammed Oweida (du Front d'Action islamiste) ont décidé de ne pas se rendre au Caire.

30 Voir par exemple les contributions de M. Mohammad al- Maani (professeur de démographie dans une université jordanienne) et de M. Leith Shubeilat (homme politique, islamiste indépendant, depuis promu au poste de président du syndicat des ingénieurs), dans l'hebdomadaire de tendance islamiste Al-Sabil, n° 42, 16-22/8/1994, p. 15.

même rendue nécessaire par la pression de l'opinion. La Jordanie s'est d'ailleurs jointe aux autres pays arabes participants, à certaines ONG arabes et à l'Organisation de la Conférence islamique pour combattre les articles incriminés, touchant aux droits des femmes et aux "droits sexuels" définis dans le Programme d'Action, se plaçant désormais dans les rangs des opposants actifs aux formulations considérées comme contraires à la loi islamique et aux traditions. On peut donc avancer que le déroulement de la Conférence a implicitement reflété une négociation de représentations entre le pouvoir et la population jordanienne, mais aussi entre l'Etat jordanien et les institutions internationales et bailleurs de fonds. Il a renforcé, dans le discours officiel et dans l'opinion, les représentations de la famille caractéristiques d'un système politique "néopatriarcal" (SHARABI, 1996), tandis que les arguments économiques avancés en justification d'une politique de limitation des naissances, les actes eux-mêmes ont prouvé la volonté d'établissement de réformes sociales et de politiques démographiques.

On examine maintenant, à l'aide d'une analyse du contexte économico-politique de la Jordanie de l'époque, les raisons et implications du déclenchement du débat d'opinion, touchant aux représentations de la famille émises par les institutions internationales comme par le pouvoir.

LE CONTEXTE DE LA CONFÉRENCE DU CAIRE ET LES ENJEUX DES REPRÉSENTATIONS

A la lumière de la déconstruction des catégories politiques définissant le biologique et inversement, le message de la Conférence et l'ensemble des discours sur la famille prennent toute leur dimension idéologique. Les discours des opposants s'adressent à la fois aux Etats et aux représentants des institutions internationales et de l'Occident. Ils adressent aux premiers un avertissement touchant à l'application de contre-normes, de même qu'à l'adoption de pratiques en contradiction avec les normes établies, en bref, un rappel à l'ordre du corps national. Aux seconds, ils adressent un message de contestation politique, le refus de la disparition de ce qui fonde l'expérience nationaliste en tant que mythe structurant le développement des corps, les corps social et politique, mais aussi biologique. Mais également, l'Etat jordanien lui aussi a émis, par la succession de représentations qu'il adressées aux institutions internationales et aux potentiels bailleurs

de fonds, des "déclarations symboliques" touchant aux mutations politiques en cours dans le pays. A la population, il a adressé un message mitigé, à la fois réformiste et conservateur. Paradoxalement, ce sont donc les opposants à la Conférence qui ont plébiscité une défense des liens verticaux de domination, caractéristiques de la domination néopatriarcale, alors que la Nation comme "communauté imaginée" (ANDERSON, 1991), l'égalitarisme démocratique vont de pair avec un attachement à des liens horizontaux de camaraderie.

LE CONTEXTE JORDANIEN DU DÉBUT DES ANNÉES 1990

La caractéristique première du contexte politico-économique de la Jordanie au moment de la Conférence reste son statut d'Etat rentier³¹ en transition. En effet, si le pays pouvait prétendre au qualificatif de rentier au cours des années 1970, grâce aux montants des remises des travailleurs jordaniens émigrés dans les pays producteurs de pétrole du Golfe à la suite du choc pétrolier de 1973³² et aux aides des pays arabes importateurs de main-d'œuvre, dès 1985 cette situation change. Le retour progressif des travailleurs expatriés, puis la seconde guerre du Golfe entraînent, outre une immigration massive de rapatriés jordaniens, le tarissement de la rente³³.

Cet événement a eu des répercussions très fortes, autant sur les liens Etat-société que sur les modalités de la formation et de la reproduction des modèles et pratiques familiales.

31 D'après H. Beblawi (BEBLAWI, 1987), la rente est la rétribution d'une ressource naturelle (agricole, minière...). "[elle] a été distinguée très tôt par les économistes classiques (Smith et surtout Ricardo) des autres formes de revenu (salaires et profits), dans le sens où elle ne constitue jamais, elle, que le reflet et non la cause du prix des produits. Et cette distinction analytique de recouper la stigmatisation sociale bien connue (commune à Marx, Weber...) du rentier comme agent bénéficiaire d'une production à laquelle il n'a pas pris une part active. De manière générale, souligne donc H. Beblawi, c'est faute de concepts plus adéquats qu'il convient de parler d'Etat rentier lorsqu'on évoque la prééminence du facteur pétrolier dans les économies arabes contemporaines. Et l'auteur d'insister sur l'importance, en l'espèce, du caractère externe de la rente, une rente interne supposant, pour être pérenne, l'existence d'un fort secteur productif national" (AUGE, J-C., 1997 : 145 (note 2). J-C. Augé ajoute : "Pratiquement dépourvue d'hydrocarbures, la Jordanie (...) constitue (...) pour H. Beblawi, G. Luciani, R. Brynen entre autres (...) le cas-type d'Etat (semi) rentier" (AUGE, J-C., 1997 : 144).

32 Ces remises atteignaient le quart du PIB au début des années 1980

33 Le retour forcé des émigrés au moment de la guerre du Golfe signifie l'arrêt du flux des remises, tandis que les tensions politiques entre la Jordanie et les pays producteurs de pétrole, dûes à la position perçue comme pro-irakienne de la Jordanie lors du conflit, ont entraîné l'arrêt des versements de l'aide arabe.

On peut remarquer sur le terrain jordanien l'existence de nombreux éléments de la famille patriarcale telle que la défendaient les opposants à la Conférence du Caire, caractérisée par la domination effective des hommes sur les femmes, des aînés sur les plus jeunes, facteurs alliés à une forte fécondité. Certains travaux exposent comment, dans le monde arabe (FARGUES, 1995a ; 2000) et en Jordanie (DE BEL-AIR, 2002), la "rentiérisation" de l'économie (BRAND, 1994) des pays exportateurs de main-d'œuvre vers les pays du Golfe producteurs de pétrole a pu entraîner un renforcement (un accomplissement ?) de la domination patriarcale au sein des ménages, du milieu des années 1970 à celui des années 1980³⁴, domination parallèlement soutenue par un certain nombre de mesures légales subordonnant l'épouse et ses enfants au chef de ménage³⁵. Le système "néopatriarcal" a donc été construit et soutenu par la rente, l'existence réelle, sinon comme modèle, d'une tradition de domination patriarcale dans le passé ayant été mise en doute au début de cet article.

L'autre dimension de ce système néopatriarcal reste l'assimilation du chef de l'Etat au Père biologique des citoyens, ses enfants. Le père de la Nation exerce un pouvoir absolu interdisant l'expression, la contestation. En retour, il garantit les ressources, ici les revenus de la rente, redistribués arbitrairement par sa personne et son appareil selon un système clientéliste de redistribution des ressources. Pourtant, la rente a bel et bien

34 Le contexte économique-politique particulier de cette période aurait permis de bloquer une tendance pourtant observée sur d'autres terrains : une baisse de la fécondité, consécutive à la baisse des taux de mortalité généraux et infantiles à partir des années 1960, et au développement rapide de l'instruction féminine. L'émigration vers le Golfe, en entraînant un accroissement du revenu des ménages, a au contraire facilité les mariages précoces et rendu possible la procréation de famille nombreuses, d'autant que l'Etat, bénéficiant lui aussi des retombées de l'émigration et des allocations des pays exportateurs de pétrole, investissait dans des infrastructures sociales (santé, éducation...), pouvant ainsi être qualifié d'Etat-providence. Mais surtout, dans le contexte de "boom" économique observé dans le pays, la nouvelle prospérité de l'Etat a permis le recours à une main-d'œuvre immigrée pour occuper les postes nouvellement créés, ce qui a maintenu les femmes jordaniennes, pourtant éduquées, à l'écart du marché de l'emploi. Au niveau des ménages, l'accès de la femme au salariat était de même rendu inutile, les remises des membres expatriés de la famille lui garantissant un revenu suffisant. Enfin, on a invoqué l'effet des modèles culturels importés du Golfe sur les comportements de fécondité et la répartition du pouvoir et des tâches au sein du ménage (COURBAGE, 1995). On peut donc émettre l'hypothèse que la domination patriarcale a été renforcée, voire construite, à la fois par la baisse de la mortalité observée dès les années 1950, qui permettait au modèle patriarcal de se concrétiser, mais aussi par la gestion de la prospérité née de l'émigration, au niveau des ménages, et au niveau de l'Etat, contribuant toutes deux à maintenir la femme dans son statut de mère de famille (nombreuse), au foyer.

35 Jusqu'au début des années 1990, cette domination était visible dans de nombreuses lois. Parmi de nombreux exemples, une femme ne pouvait obtenir un passeport sans le consentement de son mari ou de son père, une femme seule (divorcée, célibataire) ne pouvait souscrire un contrat de location à son nom.

apporté une prospérité largement partagée en Jordanie³⁶, une élévation du niveau de vie général, un accès aux biens de consommation mais, surtout, elle a favorisé l'établissement d'un Etat-providence, garantissant un accès libre et gratuit à la santé et l'éducation plus particulièrement. L'absence d'expression politique a donc, si l'on en croit la stabilité du régime hachémite au cours des années 1975-85, été compensée par la prospérité matérielle.

Avec la disparition de la rente³⁷, le processus de redistribution des ressources et du capital, aux niveaux micro- et macro-sociologiques ne peut plus s'accomplir sur le même modèle, clientéliste et paternaliste. C'est donc l'équilibre de l'ensemble du système néopatriarcal qui se trouve menacé.

Le rapport étroit entretenu, comme relevé plus haut, entre les représentations familiales et la reproduction du système néopatriarcal explique, dans ce contexte, les enjeux de ces représentations émises à l'occasion de la CIPD. On examine maintenant leur portée et leur signification.

RECHERCHE DE NOUVELLES SOURCES DE RENTE ET NECESSITE DE COMPROMIS POLITICO-SOCIAL

La rente pétrolière tarie pour la Jordanie, le contexte économique et politique du pays est marqué par sa dépendance massive à l'égard des prêts, investissements et allocations financières en provenance de l'étranger. Parmi ces transferts financiers, l'aide au développement représente une nouvelle et indispensable source de revenus pour le régime, même si elle est, pour une part, conditionnelle à la mise en œuvre de réformes sociales (touchant au statut de la femme par exemple), d'instauration de politiques de contrôle des naissances, même si elle ne peut qu'affecter les conditions de la reproduction du système néopatriarcal.

36 Le recours à la migration restant possible, autant pour améliorer la situation économique que pour compenser l'impossibilité d'expression politique.

37 Qui a entraîné de nombreux bouleversements économiques et politiques en Jordanie, depuis 1988 : un recours à l'emprunt international massif, en vue de compenser la perte de la rente, a entraîné la dévaluation du dinar jordanien et l'imposition d'un plan d'ajustement structurel par le FMI. Conséquence de ces bouleversements dans les liens de redistribution clientélistes affaiblis par le PAS, des émeutes se déclenchent dans les campagnes jordanienues, les plus fragiles et dépendantes des ressources du régime, en avril 1989. En réponse à ces émeutes, un processus de démocratisation est engagé, qui donne lieu à une reprise de la vie électorale interrompue en 1967.

Tout d'abord, les pays ayant engagé des réformes sociales sous la pression des bailleurs de fonds exposent d'eux-mêmes une représentation. L'adoption du contrôle des naissances va de pair avec l'image d'une promotion de la femme et représente un critère de "bonne conduite" au niveau international, un signe d'"ouverture", du désir de suivre le mouvement universel tendant à l'individualisation, implicitement associé à l'émergence d'une démocratisation, d'une "occidentalisation" des mœurs, tous facteurs contribuant à offrir du pays demandeur d'aide une représentation flatteuse aux yeux des bailleurs de fonds occidentaux, qui conditionnera le versement d'autres aides, et joue en cela un rôle décisif dans la stabilité politique d'un pays à la recherche d'une rente de substitution. Le contenu des politiques sociales et démographiques, comme leur application, jouent donc en Jordanie le rôle de "déclarations symboliques" (BARRETT / TSUI, 1999).

Plus généralement, d'autres mesures, la privatisation des moyens de production et le dégraissage de la fonction publique, l'instauration de systèmes de capitalisation de retraites ou d'assurances ne manqueront pas d'être accusées de provoquer des mutations dans les fonctions de production et d'entraide au sein de la famille, signalant aussi une révision du rôle paternaliste de l'Etat. Les importants montants dédiés à la conduite des politiques de population³⁸ agissent donc sur les corps indirectement, non seulement par une médicalisation de la santé et de la procréation, dont les effets ont été démontrés sur d'autres terrains (GINSBURG / RAPP, 1995), mais aussi par la promotion massive de nouveaux modes de consommation, d'interaction et d'assistance sociale.

L'effet de l'adoption de ces politiques peut même être mesuré au niveau symbolique. Elle affectera la continuité dynastique et temporelle du pouvoir monarchique, perçu comme menacé par l'instauration de politiques de réduction des naissances : la planification familiale implique en effet une reconnaissance de la temporalité, de penser la famille comme "une institution qui construit le temps". "Reconnaître ce mouvement, accepter la finitude de chacun des deux sexes par lesquels

38 Pour 1990-95, les chiffres (partiels) indiquaient les profits suivants : de la FNUAP depuis 1976 : 10 millions de \$; de la Banque mondiale : 30.7 millions de \$ sur 5 ans pour l'établissement d'un Primary Health Care Project, dont 13.5 millions de \$ ont déjà été reçus, deux prêts (35 millions, et 73 millions), destinés au secteur de la planification familiale. De USAID : 15 millions de dollars, de la Fédération internationale du planning familial (IPPF) : 0.5 million, d'autres agences : 70 000 \$. Pour 1995 seulement, 7.4 millions de dollars étaient versés à la Jordanie pour le planning familial (WINFREY / MASARWEH, 1998 : v).

l'humanité se reproduit, inscrire le vivant dans la culture et la filiation sous le signe de l'appartenance implique de refuser aussi bien les crispations nostalgiques sur un passé magnifié que l'illusion obsédante de l'authenticité personnelle comme source et fin de toute chose" (THERY, 1996 : 89-90).

Les représentations officielles de la famille patriarcale en Jordanie entrent donc en conflit avec les actes en matière d'instauration de politiques sociales et démographiques, qui constituent eux-mêmes des éléments de représentation du pays face aux bailleurs de fonds occidentaux et internationaux. La position modérée, consensuelle de la Jordanie lors de la Conférence traduit ce conflit de représentations de la famille et du politique, face, d'une part, aux bailleurs de fonds et à la nécessité d'une réforme profonde du système politique néopatriarcal et, d'autre part, aux revendications de la population, pour qui la remise en cause des représentations familiales signale celle du rôle de l'Etat comme dispensateur de biens, de capital, selon le modèle de redistribution des ressources caractéristique de l'Etat rentier.

III.3. "[RE]INSCRIRE L'APPARTENANCE : L'ORDRE DES CORPS"

Dans le contexte de la disparition progressive des structures de redistribution propres à l'Etat rentier, la méfiance, exprimée par les opposants au texte de la Conférence, vis-à-vis de l'individualisme, des droits de la personne, particulièrement dans le contexte de la reproduction, ne reflète pas seulement la volonté de contrôle social, la crainte de la disparition de la famille en tant qu'institution ancrant le politique dans le biologique, mais reflète la nécessité de reproduire la hiérarchisation sociale définissant les droits et devoirs de chacun. L'insistance sur le droit des parents à protéger leur enfant, à l'éduquer, reflète dans le même esprit la revendication adressée au leader, dont la domination paternaliste va de pair avec la garantie d'une protection, sur le modèle du contrat social unissant par exemple les populations rurales jordaniennes aux représentants de la dynastie hachémite (TELL, 1994).

En opposition avec la structure horizontale de la camaraderie entre membres de la communauté nationale, qui pourrait expliquer la stigmatisation violente d'une reconnaissance de l'homosexualité, la structure verticale de domination des aînés sur les jeunes, mais surtout des hommes sur les femmes reste vue dans les représentations

comme particulièrement cruciale pour l'équilibre politique des Etats arabes. Au coeur du processus de naturalisation du lien social, la domination masculine permet de contrôler la reproduction biologique et, plus largement, "d'accumuler du capital symbolique" : "[Re]produire les agents, c'est [re]produire les catégories [...], qui organisent le monde social, catégories de parenté évidemment, mais aussi catégories mythico-rituelles ; [re]produire le jeu et les enjeux, c'est [re]produire les conditions de l'accès à la reproduction sociale [...] qui est assurée par un échange agonistique visant à accumuler des statuts généalogiques, des noms de lignée ou d'ancêtres, c'est-à-dire du capital symbolique, donc des pouvoirs et droits durables sur des personnes [...]" (BOURDIEU, 1998 : 50-51). Paradoxalement, la défense d'une représentation de la famille comme définie par le pouvoir de l'âge et des hommes sur les femmes signale une revendication clairement politique, la résistance à la mise en place d'un système économico-politique capitaliste, individualiste, fondé sur la productivité du travail. Un avertissement est adressé au régime par le biais des contre-représentations de la famille émises en opposition aux représentations implicites et contradictoires transparaissant dans les discours et les actes de celui-ci.

Le même message étant adressé aux institutions internationales, aux pays occidentaux, les représentations de la famille arabe comme conforme au modèle formalisé par R. Patai auront pour but la définition de l'Autre et, ainsi, une [re]définition de soi-même. Les revendications apparemment culturalistes de respect des spécificités du terrain arabe et musulman invoquées pour expliquer une résistance à l'évolution du statut social de la femme, par exemple, ne doivent pas cacher une revendication d'essence nationaliste, articulée non pas autour de la Jordanie, mais autour du projet nationaliste arabe. La référence à la famille pouvant être interprétée comme traduisant la pérennité de l'implantation sur la terre ancestrale (KATZ, 1996), la crainte d'une disparition de la famille comme institution sociale et politique, exprimée violemment lors de la Conférence, recouvre celle d'une rupture dans la continuité de la présence physique sur un territoire, qui pourrait être rapportée, dans le contexte du conflit israélo-arabe à la crainte, à une crainte de l'extinction démographique des Arabes face à Israël, mais surtout à celle d'une dépossession territoriale. Le conflit de représentations touchant à la famille trouve ici une dimension supplémentaire traduisant sa portée dans la conception d'un

projet national. La méfiance exprimée à l'égard d'une représentation positive des liens horizontaux de solidarité, que l'on a vue caractéristique d'un processus de construction nationale, traduit une méfiance vis-à-vis de la distance prise par les Etats arabes avec le projet panarabe, perçue comme le signe d'un désengagement dans le conflit israélo-palestinien. Cette politique intervient parallèlement au processus de définition d'une identité nationale engagé par exemple en Jordanie depuis la fin des années 1980³⁹, dont on voit, à travers les représentations familiales défendues, qu'il inquiète l'opinion.

CONCLUSION

Les analyses proposées ici liaient les représentations familiales à des projets et contre-projets politiques, à diverses visions nationalistes. On se trouve là bien loin des questions de morale et de religion invoquées contre le texte préliminaire à l'élaboration du Plan d'action sur la population discuté lors de la Conférence du Caire, qui soutendaient un discours apparemment plus en accord avec la vision de Samuel Huntington, du "clash des civilisations" (HUNTINGTON, 1997), ou un discours Tiers-mondiste, qu'un discours explicitement nationaliste, même si l'historicisation des arguments invoqués nous a conduite à une lecture en termes de revendication nationaliste. Le recours à l'argument de l'identité religieuse nous semble en effet lui-même reprendre une représentation de l'Islam et de sa dimension normative, importée du culturalisme occidental : une enquête menée sur un large échantillon de clercs religieux en Jordanie montre en réalité un vaste consensus à l'égard de la question de la planification, voire de la limitation, des naissances chez les leaders religieux musulmans (UNDERWOOD, 2000). Notre lecture en termes non culturalistes, mais politiques s'en trouve renforcée.

Pourtant, par delà l'analyse d'un conflit de représentations politiques dévoilé à un lieu carrefour, celui de la Conférence du Caire, par delà l'historicisation des relations de domination de l'homme sur la femme, et des aînés sur les plus jeunes, qui historicise elle-même et déconstruit une domination politique dont l'acceptation et la reproduction, au

³⁹ Depuis la rupture, décidée en juillet 1988, des liens administratifs liant les deux rives du Jourdain depuis 1949, décision marquant une rupture dans l'idéal panarabe du régime hachémite, mais surtout dans sa recherche historique de fusion entre les deux rives du Jourdain.

niveau inconscient, ressortent de la violence symbolique (BOURDIEU, 1998), l'exercice d'une violence physique inséparable du contexte de la reproduction, celle des crimes d'honneur en Jordanie, demanderait à être analysée. Discutée avec passion lors de la Conférence, un autre phénomène tel que l'excision et son rôle dans le processus de reproduction ne semblent pas avoir été compris. De la même façon, la pratique du crime d'honneur comme élimination d'un dysfonctionnement dans ce processus de reproduction devrait alerter sur la profondeur de "l'inconscient androcentrique" (BOURDIEU, 1998) et touchant au pouvoir de l'âge en Jordanie et au Moyen-Orient et, partant, sur l'illusion d'une efficacité rapide de politiques visant à promouvoir des représentations familiales concurrentes. La question des représentations familiales continue donc d'être au cœur du destin politique de la Jordanie.

Françoise De Bel-Air.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ANTOUN, R. *Arab Village: A Social Structural Study of a Jordanian Peasant Community*, Bloomington: Indiana University Press, 1972.

ANDERSON, B. *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, New York / London: Verso, 1991.

ASAD, S. / KHALIFA, A. *Family Structure in Relation to Fertility in Jordan*, Amman: Jordan Department of Statistics Press, 1977.

AUGE, J.-C. "La privatisation en Jordanie : mise en perspective et état des lieux", *Jordanies*, n°4, décembre 1997, pp. 131-147.

BARRETT, D. / TSUI, A.O. "Policy as Symbolic Statement: International Response to National Population Policies", *Social Forces*, Vol. 78, n°1, 1999.

BAWIN-LEGROS, B. *Sociologie de la famille- Le lien familial sous questions*, Bruxelles: De Boeck Université, 1996.

BEBLAWI, H. "The Rentier State in the Arab World", in: BEBLAWI, H. / LUCIANI, G. (Eds.). *The Rentier State*, in: *Nation, State and Integration in the Arab World* (vol. 2), London/ New York: Croom Helm, 1987.

BEN SALEM, L. "La famille en Tunisie : questions et hypothèses", in: COLLECTIF. *Structures familiales et rôles sociaux*, Tunis : CERES Editions / ISEFC, 1994, pp. 13-27.

BONNEFOUS, E. "La surpopulation et la Conférence du Caire", *Revue des Deux Mondes*, novembre 1994, pp. 70-80.

BOUDON, R. / BOURRICAUD, F. *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris : P.U.F., 1990.

BOURDIEU, P. "A propos de la famille comme catégorie réalisée", in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°100, décembre 1993, pp. 32-36.

BOURDIEU, P. *La domination masculine*, Paris : Seuil (Liber), 1998.

BRAND, L. *Jordan's Inter Arab Relations. The Political Economy of Alliance Making*, New York: Columbia University Press, 1994.

CLARKE, J. / SARAGA, E. "Introduction", in: SARAGA, E. (Ed.). *Embodying the Social: Constructions of Difference*, London: Routledge, 1998.

COMMAILLE, J. / MARTIN, C. *Les enjeux politiques de la famille*, Paris : Bayard Editions, 1998.

COURBAGE, Y. "Fertility Transition in the Mashriq and in the Maghrib: Education, Emigration and the Diffusion of Ideas", in OBERMEYER, C. (ed.). *Family, Gender and Population in the Middle-East- Policies in Context*, Cairo: The American University of Cairo Press, 1995, pp. 81-104.

DE BEL-AIR, F. "From Household Politics to Domestic Policies: The Effect of Demographic Transition on Socio-Political Patterns of Domination", in: JOFFE, G. (Ed.). *Jordan in Transition, 1990-2000*, London: Hurst and Co., 2002, pp. 149-172.

DeJONG, J. "The role and Limitations of the Cairo International Conference on Population and Development", *Social Science and Medicine*, vol. 51(6), pp. 941-53.

DONZELOT, J. *La police des familles*, Paris : Ed. de Minuit, coll. "Critique", 1977.

DURKHEIM, E. *Textes 3- Fonctions sociales et institutions*, Paris : Les Editions de Minuit, 1975.

FARAG, I. "Identité, natalité, ou les avatars d'une conférence internationale", in *Egypte / Monde arabe*, n°20, pp. 43-65.

FARGUES, P. (a) "Changing Hierarchies of Gender and Generation in the Arab World", in OBERMEYER, C. (ed.). *Family, Gender and Population in the Middle-East- Policies in Context*, Cairo: The American University of Cairo Press, 1995, pp. 179-198.

FARGUES, P. (b), "Contrôler les naissances ou contrôler la famille ? Interprétation de la politique démographique en Egypte, du socialisme au libéralisme", Communication présentée à l'occasion des *Sixièmes Rencontres franco-égyptiennes de Science politique*, Institut du monde arabe (Paris), 19-21 May 1995; 1-27.

FOUCAULT, M. *Résumé des cours 1970-82*, Paris : Julliard, Conférences, essais et leçons du Collège de France, 1989.

FOUCAULT, M. *"Il faut défendre la société". Cours au collège de France, 1976*, Paris : Gallimard, coll. Hautes Etudes, 1997.

GINSBURG, F. / RAPP, R. (Eds). *Conceiving the New World Order: The Global Politics of Reproduction*, Berkeley / London: University of California Press, 1995,

GOODE, W. *World revolution and Family Patterns*, New York: Free Press, 1963.

GOODY, J. "Comparing Family Systems in Europe and Asia: Are There Different Sets of Rules?", *Population and Development Review*, vol. 22, n°1, March 1996.

GOUDINEAU, Y. "Présentation. Sens de la famille, sens de la communauté", *Cahier des sciences humaines*, vol. 25, n°3, 1989, pp. 301-311.

GREENHALGH, S. "Anthropology Theorizes Reproduction: Integrating Practice, Political Economic, and Feminist Perspectives", in: GREENHALGH, S. (Ed.). *Situating Fertility. Anthropology and Demographic Inquiry*, Cambridge: CUP, 1995, pp. 3-28.

HOBBSBAWM, E. / RANGER, T. (Eds.). *The Invention of Tradition*, Cambridge: C.U.P., 1992.

HUNTINGTON, S. *The Clash of Civilization and the Remaking of World Order*, London: Simon & Shuster, 1997.

JOFFE, G. (Ed.). *Jordan in Transition, 1990-2000*, London: Hurst and Co., 2002.

KATZ, S. "*Shahada* and *Hagana*: Politicizing Masculinities in Early Palestinian and Jewish Nationalisms", in: *Arab Studies Journal*, Fall 1996, pp. 79-94.

KHAIRI, M.D. "Les relations au sein des familles nucléaires et avec la parenté dans la ville de Amman", *Dirasat (Sciences sociales et Education)*, vol. 11, n°6, 1984, pp. 43-74 (en arabe).

LAROUÏ, A. *La crise des intellectuels arabes. Traditionnalisme ou historicisme ?*, Paris : Maspero, 1978.

LASLETT, P. *The World We Have Lost*, 1971.

LASLETT, P. *Household and Family in Past Time*, Cambridge: Cambridge University Press, 1972, 1-622.

LASSONDE, L. *Les défis de la démographie*, Paris : la Découverte, 1996.

MASSAD, J. "Conceiving the Masculin: Gender and Palestinian Nationalism", in: *Middle East Journal*, vol. 49, n°3, Summer 1995, pp. 467-83.

MOSSE, G. *Nationalism and Sexuality*, New York: Fertig, 1985.

OTHMAN, I. "Changes in the Urban Family in Jordan", *Social Studies Journal*, vol. 14, 3, 1986, pp. 153-177 (en arabe).

PARKER, A. / RUSSO, M. / SOMMER, D. / YAEGER, P. *Nationalisms and Sexualities*, London / New York: Routledge, 1992.

PATAI, R. *The Kingdom of Jordan*, Princeton: Princeton University Press, 1958.

PICHE, V. / POIRIER, J. "Les approches institutionnelles de la fécondité", in : GERARD, H. / PICHE, V. (sous la direction de.). *La sociologie des populations*,

Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal / AUPELF / UREF, 1995, pp. 117-138.

PROTHRO, E. / DIAB, L. *Changing Family Patterns in the Arab East*, Beirut: A.U.B., 1974.

SALAME, G. "Une démocratie sans démocrates ?" in: *Démocraties sans démocrates, politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris : Fayard, 1994.

SHARABI, H. *Le néopatriarcat*, Paris : Mercure de France, 1996.

STROBEL, P. "Les mésaventures de Monsieur Gagnepain", in : RONSIN, F. / LE BRAS, H. / ZUCKER-ROUVILLOIS, E. *Démographie et politique*, Dijon : Editions Universitaires de Dijon, 1997, pp. 175-182.

TELL, T. "Les origines sociales de la glasnost jordanienne", in : BOCCO, R. / DJALILI, M-R. (sous la direction de). *Moyen-Orient : migrations, démocratisation, médiations*, Paris : PUF, 1994 : pp. 201-219.

TODD, E. *La troisième planète- Structures familiales et systèmes idéologiques*, Paris : Seuil, 1983.

THERY, I. "Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence", in: *Esprit*, n°12, 1996.

UNDERWOOD, C. "Islamic Precept and Family Planning: The Perceptions of Jordanian Religious Leaders and Their Constituents", in *International Family Planning Perspectives*, vol. 6, n° 3, September 2000; 110-7.

VERON, J. "Les enjeux de la Conférence du Caire", *La chronique du CEPED*, Printemps 1994, n° 13.

WINFREY, W. / MASARWEH, I. *Funding and Expenditures within the Jordanian Family Planning Program. Government and NGO Activities*, Amman: The Futures Group International, 1998, 1-13.

WOOD, G. "The Politics of Development Policy Labelling", *Development and Change*, vol. 16, 1985, 347-73.